

Mobilisation des solutions de répit dans le cadre de la propagation du virus covid-19

Les solutions de répit mises en œuvre sur le champ des personnes âgées et des personnes handicapées pendant la crise sanitaire

La crise sanitaire a renforcé les besoins de soutien des aidants du fait de la fragilisation des modes de prise en charge liée aux fermetures d'établissements, à la baisse d'activité de certains services à domicile, des phénomènes d'isolement consécutifs aux règles de confinement et du risque de rupture de parcours des personnes aidées.

Afin d'y répondre, les Agences régionales de santé (ARS), en lien avec les conseils départementaux, ainsi que les établissements et services sociaux et médico-sociaux ont repensé leur mode d'intervention auprès des personnes aidées en s'appuyant sur les structures existantes et ont mis en place de nouveaux modes d'intervention en mobilisant largement les ressources existantes afin de venir en soutien des aidants.

L'état d'urgence sanitaire ayant été à nouveau déclaré à compter du samedi 17 octobre 2020 sur l'ensemble du territoire, cette fiche vise à mettre à disposition des exemples d'initiatives développées localement pour le développement des solutions de répit. Celles-ci constituent des exemples d'initiatives portées sur plusieurs territoires qui pourront être reproduites avec le soutien des ARS, en lien avec les conseils départementaux, ainsi que les établissements et services sociaux et médico-sociaux dans l'objectif d'un déploiement d'une offre de solutions de répit diversifiée pour les personnes âgées et les personnes handicapées, particulièrement dans le contexte de la crise sanitaire.

Actions	Leviers à mobiliser
<p>Mobiliser les professionnels des plateformes de répit (PFR) (sous la coordination des ARS)</p>	<p>- Mobilisation des psychologues des plateformes de répit (PFR) (exemple ARS Hauts-de-France et Pays de Loire) pour soutien du domicile soit à distance, soit en présentiel pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Informer, sensibiliser les personnes et leurs familles/aidants aux gestes barrière ▪ Garantir la couverture des besoins primaires (alimentation, médication et soins) via la psychologue en interrogeant les personnes sur : <ul style="list-style-type: none"> ○ Les courses : qui peut les faire ?, ○ L'accès à un thermomètre pour la prise de température, ○ Le maintien du service de portage des repas à domicile : contact avec les mairies par exemple ○ L'approvisionnement en médicaments et liens avec la pharmacie pour les livraisons à domicile ○ La continuité des soins par les IDE et/ou SSIAD ou HAD ▪ Assurer des permanences téléphoniques : contacts réguliers ou réponse à des appels), soutiens psychologiques en ligne si nécessaire ▪ Assurer des activités en distanciel et des interventions à domicile si nécessaire.



Actions	Leviers à mobiliser
	<p>- Mobilisation des assistants en soins gérontologie (ASG) des PFR (exemple ARS Hauts-de-France) pour du temps de répit au moyen d'actions de relayage à domicile, en appui des SAAD et des aidants, pour assurer majoritairement le lien social à domicile par des visites, même courtes (besoin de l'aidant d'aller faire ses courses par exemple)</p> <p>- Mise en place du dispositif « temps libéré » par la PFR (exemple des régions PACA et Occitanie) prévu par le cahier des charges national PFR (février 2018) sur les missions des PFR pour permettre à l'aidé de rester au domicile pendant le répit de l'aidant, le « relayeur » prend la place de l'aidant et non des professionnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mettre à disposition une personne 1 à 4 heures consécutives maximum / semaine ; 16h maximum / mois, renouvelable plusieurs fois avec minimum 1 semaine, voire 15 jours d'intervalle sauf pour des situations particulières (ex : raisons médicales) pour faire les courses, aller à un RDV coiffeur, médecin, faire une sortie cinéma. (Principe de subsidiarité => mise en œuvre du temps libéré si absence de professionnel proposant cette offre sur le territoire de la PFR et si la personne aidée ne peut pas se rendre à l'accueil de jour). ▪ Prévenir la perte de la prévention de la perte d'autonomie au domicile, la lutte contre le repli et la dépression de l'aidant ou du couple aidant-aidé, un meilleur état de santé de l'état et une baisse des hospitalisations évitables. <p>- Intervention des ASG et des psychologues des PFR en appui des équipes des EHPAD (exemple en région Hauts-de-France) pour des actions de soutien aux aidants/aidés pour maintenir le lien social entre les résidents et leurs proches</p> <p>- Intervention de l'équipe de la plateforme régionale de répit mise en place début 2020 sur le champ de l'enfance (12-20 ans) en situation de handicap (exemple ARS Occitanie) pour proposer aux jeunes et à leurs aidants des solutions polymorphes (régulier/ponctuel, accueil de jour, accueil de nuit, sur une journée, un week-end, une semaine...etc) adaptées à leurs situations :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise en place d'accueils organisés en EMS ou en milieu ordinaire (gîtes, centres de loisir, centres de vacances...) ▪ Mise à disposition d'une équipe de professionnels médico-sociaux formés pour soutenir ces accueils.
<p>Mobiliser les professionnels des MAIA</p>	<p>- Mobilisation des pilotes MAIA (exemple en région Pays de Loire) pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Rendre l'offre visible et lisible sur les territoires via un recensement des ressources et services disponibles sur les territoires MAIA pour favoriser le retour à domicile des personnes âgées hospitalisées et le maintien à domicile des personnes âgées fragilisées (services ouverts, horaires coordonnés, etc...) et de communiquer sur cette offre auprès des professionnels de santé et de leur territoire ▪ Faire remonter les ruptures de parcours fragilisant les prises en charges, notamment s'agissant de l'aidant à l'ARS.
<p>Mobiliser les psychologues des SSIAD</p>	<p>- Mobilisation des psychologues au sein des SSIAD (exemple en région Pays de Loire)</p> <p>Dans le cadre de la stratégie régionale en faveur des aidants, il est étudié l'opportunité d'élargir l'expérimentation de temps de psychologue de SSIAD à davantage de services afin d'intervenir directement auprès de l'aidant et favoriser le lien aidant-aidé.</p>



Actions	Leviers à mobiliser
Mobiliser les professionnels des PCPE	<p>- Mobilisation des professionnels des PCPE (exemple en région Nouvelle Aquitaine) pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Assurer des interventions directes à domicile pour les personnes handicapées isolées ou en cas de rupture de l'accompagnement habituel ▪ Et mise en place d'une astreinte téléphonique : soutien du fait de leur connaissance du réseau d'acteurs dans le territoire
Renforcer la communication sur l'offre de répit	<p>- Mobilisation de la coordination existante entre les PFR (centre de ressource régional) pour apporter l'information aux aidants, coordonner les porteurs existants sur le territoire, améliorer la connaissance de l'offre par les professionnels de santé</p> <p>- Mobilisation des outils numériques au service de la relation aidants / solutions de répit :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Exemple de la plateforme numérique d'entraide portée par les plateformes de répit des Hauts de France : www.lascalaa.fr ou au 07 86 00 26 88 ; ▪ Exemple de la plateforme en ligne https://www.grandir-ensemble.com/ (anciennement « Tous Mobilisés »), produit d'une coopération entre 35 associations locales ou nationales en lien avec le SEPH, qui accompagne les familles ayant un enfant en situation de handicap dans la recherche de solutions de répit et de relais à domicile ; ▪ Exemple des guichets aidants avec les partenaires concernés et engagés moyennant la signature d'une charte des pôles partenaires aidants dans les départements 65 et 82 (exemple en région Occitanie) ; ▪ Exemple de la mise en place par JADE Occitanie (Jeunes Aidants Ensemble) d'un flyer expliquant les séjours jeunes aidants.
Renforcer le soutien psychologique des aidants et leurs orientations vers les bonnes ressources	<p>- Mobilisation du pôle MND régional (exemple de l'ARS Occitanie)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Exemple de la mise en place du pôle ressources régionales « Allo j'aide un proche MND » (exemple en région Occitanie) selon les modalités suivantes : <ul style="list-style-type: none"> ○ 14 psychologues répondent aux appels des aidants entre 18H et 22H et 7/7 jours ○ Missions : écoute, orientation, ré-orientation vers la bonne ressource ○ Proposition de 5 séances de psychologue gratuites en présentiel <p>- Mobilisation des communautés 360 dans les territoires où elles sont présentes (75 départements), afin d'accompagner les aidants de personnes handicapées dans leurs besoins de répit ou mise en place a minima de lignes téléphoniques d'urgence (exemple en région Occitanie)</p>
Mobiliser les dispositifs mobiles « d'aller-vers »	<p>- Mobilisation des PFR et des communes pour offrir des accueils de jour itinérants avec l'appui des professionnels des PFR :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Exemple de déploiement par les PFR de « bus aidant » dans les villes avec l'appui des communes (exemple en région Occitanie) <p>- Mobilisation des auxiliaires de vie des SAAD ou des SSIAD de nuit ou renforcé pour assurer des gardes itinérantes de nuit moyennant des passages de courte durée de 15 à 30 mn pour assurer une aide, un soin ou une présence sécurisante pour la personne aidée en dehors des heures d'ouverture et d'intervention des services et rassurante pour</p>



Actions	Leviers à mobiliser
	<p>le couple aidant/aidé, ce qui permet de soulager l'aidant en le relayant sur une partie de l'aide et de prendre le relais de la téléassistance</p> <p>- Développement des accueils de jour (AJ) « hors les murs » (<i>exemple en région PACA sur le champ PA</i>) pour intervenir auprès des personnes âgées dépendantes et de leurs aidants, afin de disposer d'une évaluation des situations à domicile et proposer des solutions d'aides graduées et une réponse proportionnée, au regard notamment de la situation de l'aidant. L'organisation « à la carte » proposée peut passer par :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La prise en charge de la personne accompagnée au sein des locaux de l'AJ ; ▪ La mise en place d'une veille téléphonique ou d'une visio pour les aidants ; ▪ La création d'une équipe mobile sous la forme d'AJ « hors les murs » ou itinérant, qui interviendra au domicile sur ½ journée ou une journée pour mener des actions similaires à celles entreprises dans les locaux de l'AJ. Ce suivi à domicile devra se faire en lien avec les DAC, les PFR, les SSIAD, les professionnels de santé libéraux, les équipes médico-sociales APA et les autres dispositifs du territoire.
<p>Soutenir le développement d'une offre de répit notamment de type loisirs et vacances</p>	<p>Une offre d'accueil sous différents formats :</p> <p>- Mobilisation de l'offre spécifique de type « maison de répit » ou « village répit familles » disposant notamment d'un accès en accueil de jour et d'une prise en charge médicalisée de répit de court à moyen terme, etc. (<i>exemple d'extension d'ouverture de maison de répit en région PACA</i>)</p> <p>- Mobilisation des IME et ITEP pour proposer un accueil de jour dans certains établissements et des prises en charge programmées sur certains week-ends, ou lors des périodes de fermeture annuelle de l'établissement</p> <p>- Favoriser les organisations inter associatives afin de rendre possible la mise à disposition de locaux et organiser des séjours de répit (<i>exemple en région PACA</i>)</p> <p>- Mise en place de dérogations au confinement (<i>exemple en région Pays de Loire</i>) pour permettre aux IME, ITEP et SESSAD d'offrir des accompagnements type « séjours vacances », éventuellement avec des extensions de capacité. Il s'agissait principalement d'accueils de jour sur des activités de loisirs, éducatives, culturelles, pédagogies, voire d'hébergement.</p> <p>- Mobilisation de l'accueil de jour, l'accueil de nuit ou l'hébergement temporaire en accueil familial pour permettre le répit du couple aidant/aidé en lien avec les conseils départementaux</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Exemple d'un projet en cours de finalisation mené par le département du Nord avec l'appui d'une PFR</i> <p>- Faciliter les coopérations entre le secteur médico-social et le secteur du tourisme et les structures de loisirs, pour permettre le déploiement de séjours de vacances et des offres de loisirs en milieu ordinaire, notamment pour l'accueil de mineurs handicapés :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Exemple de la création d'une équipe médico-sociale d'appui aux professionnels du milieu ordinaire qui facilitera les coopérations entre le médico-social et les accueils collectifs de mineurs, afin de répondre aux besoins de vacances / de répit des enfants handicapés et de leurs parents (exemple en région Nouvelle Aquitaine) ;</i>



Actions	Leviers à mobiliser
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Exemple du pôle d'appui ressources enfance et handicap (dont le COPIL intègre le CD, la MDPH, l'ARS, la CAF, la DDCSPP et l'ASE) pour accompagner les structures d'ACM et les centres de loisirs ordinaires pour l'accueil d'enfants handicapés (exemple dans le département des Ardennes) ; ▪ Exemple du renforcement des capacités d'ouverture les WE et les vacances scolaires des centres de loisirs avec l'appui d'équipes mobiles de répit (ex d'un séjour répit dans un gîte avec encadrants en région PACA).
Déploiement d'outils numériques par les PFR pour maintenir le lien social et rompre l'isolement	- Mobilisation des outils numériques déployés par les PFR (ordinateurs, grandes tablettes, projecteurs, jeux spécifiques sur télé de type WI) => maintien du lien avec les familles, activités physiques adaptées aux PA, activité mémoire menée à distance par la psychologue (exemple en région Hauts-de-France)

Rappel des consignes COVID aux proches aidants dans le protocole de septembre 2020 :

- **Rappel des consignes COVID aux proches aidants dans le protocole de septembre 2020** (https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/recommandations_aidants_covid_.pdf)
- **Un numéro spécifique d'appui dans le cadre de la crise pour les personnes handicapées et les proches aidants a été mis en place : le 0 800 360 360.** Ce numéro vert (gratuit, accessible du lundi au vendredi) permet d'entrer directement en relation avec des acteurs impliqués dans l'accompagnement des personnes handicapées près de celles-ci, qui se coordonnent pour leur apporter des solutions adaptées. https://handicap.gouv.fr/IMG/pdf/fiche_falc_numero_vert_360.pdf ;
- **Le portail national géré par la CNSA « pour les personnes âgées »** recense les dispositifs et adresses utiles pour le soutien des personnes âgées mais aussi des proches aidants (information, formations en ligne, solutions de répit, etc.) <https://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/solutions-pour-les-aidants/trouver-du-soutien>;
- **Guide du soutien aux proches aidants dans un contexte de Covid-19** publié le 5 octobre 2020 à l'occasion de la journée nationale des aidants et disponible sur le site du ministère des solidarités et de la santé : https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/recommandations_aidants_covid_.pdf
- **La plateforme en ligne solidaires-handicaps.fr**, lancée le 31 mars 2020, recense toutes les initiatives de solidarités à proximité de chez vous, peut aider à trouver des solutions de répit mais aussi identifier les acteurs qui se mobilisent sur les territoires et au niveau national pour proposer toute aide (répit, livraison de repas à domicile, écoute téléphonique et soutien moral, mode de garde adapté pour un enfant handicapé, etc.) ;
- Les associations s'adressant aux proches aidants proposent de nombreuses initiatives tels que les cafés des aidants, des bistrotts mémoire, des ateliers, un soutien psychologique, une écoute téléphonique etc. Pendant la crise, certaines associations ont aussi mis en place des solutions à distance, lorsque les déplacements n'étaient pas permis.

